

## Conditions de garantie

Les présentes conditions de garantie s'appliquent à toutes les livraisons et produits de FoodTrailerClub / INNOTRADE BV.

### 1. Champ d'application de la garantie

1.1 La présente garantie s'applique aux défauts de matériau ou de fabrication affectant les biens vendus par FoodTrailerClub (les « Produits »), et se manifestant dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de transfert de propriété (le « Défaut »).

Toute réclamation au titre de la présente garantie doit être soumise conformément à la procédure décrite à l'article 3.

1.2 Cette garantie couvre exclusivement la réparation ou le remplacement des produits défectueux, tels que déterminés par FoodTrailerClub, sous réserve des exclusions et limitations décrites ci-dessous.

1.3 La garantie ne couvre pas les défauts ou dommages résultant :

- d'une utilisation, d'un entretien ou d'un stockage inapproprié ;
- du non-respect des instructions d'installation, d'utilisation ou d'entretien fournies par FoodTrailerClub ;
- de modifications, réparations ou altérations non autorisées, ou de la manipulation des numéros de série ou scellés de garantie ;
- d'une utilisation non conforme à la destination prévue lors de la vente, y compris la surcharge ;
- d'une installation sur un châssis non homologué par le fabricant ;
- de dommages dus aux insectes, rongeurs, conditions météorologiques extrêmes ou sels de déneigement (comme le chlorure de magnésium) ;
- de surtensions électriques, coupures de courant ou foudre ;
- de dommages accidentels ou d'actes de vandalisme ;

- de l'usure normale (pneus, freins, lampes, filtres, peinture, batteries, etc.) ;
- de la poursuite de l'utilisation du produit après que le défaut a été ou aurait dû être raisonnablement constaté par le client;
- des frais de transport vers ou depuis un centre de réparation.

1.4 La garantie devient nulle si le produit a été réparé, modifié ou transformé par un tiers autre que FoodTrailerClub sans autorisation écrite préalable.

1.5 FoodTrailerClub ne saurait être tenue responsable des retards de réparation ou de remplacement dus à des circonstances indépendantes de sa volonté, notamment la disponibilité des pièces détachées.

## **2. Obligations du fournisseur**

2.1 FoodTrailerClub s'engage, à sa seule discrétion, à réparer ou à remplacer tout produit défectueux afin de le remettre en état, à condition que le défaut soit couvert par la présente garantie.

2.2 Les réparations ou remplacements sont effectués dans un centre de service agréé par FoodTrailerClub. Si une intervention sur site est nécessaire, des frais supplémentaires pourront être facturés. Ces frais seront communiqués au préalable au client.

2.3 Cette garantie ne couvre pas les travaux supplémentaires, y compris le démontage ou le remontage de composants non défectueux nécessaires pour accéder au défaut. Ces coûts restent à la charge du client.

## **3. Obligations du client en cas de réclamation de garantie**

3.1 Pour faire valoir la garantie, le client doit :

- informer FoodTrailerClub par écrit du défaut, fournir une preuve d'achat (facture, bon de commande, etc.) et des preuves détaillées du défaut (photos ou vidéos) ;

- livrer le produit défectueux au centre de réparation désigné par FoodTrailerClub ou organiser le transport à ses frais.

3.2 Les réclamations de garantie doivent être soumises dans les 14 jours suivant la découverte du défaut.

3.3 La garantie n'est pas transférable et ne s'applique qu'à l'acheteur initial. Le client doit présenter la facture d'achat originale lors de la réclamation.

3.4 Les réclamations sont traitées pendant les heures ouvrables normales (du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00).

Les demandes urgentes en dehors de ces heures peuvent entraîner des frais de main-d'œuvre supplémentaires, sauf accord contraire.

#### **4. Durée de la garantie**

4.1 La garantie est valable pendant 12 mois à compter de la date de transfert de propriété.

4.2 Au-delà de cette période, FoodTrailerClub n'est plus responsable des réclamations relatives aux produits, sauf dispositions légales contraires.

#### **5. Responsabilité des coûts**

5.1 FoodTrailerClub supporte les coûts directement liés à la réparation ou au remplacement du défaut couvert par la garantie.

5.2 Le client reste responsable :

- des frais de transport vers et depuis le centre de réparation ;
- des frais de main-d'œuvre ou de matériaux supplémentaires nécessaires pour des réparations non couvertes ou des mises à niveau ;
- des coûts résultant d'une installation ou d'un entretien incorrect.

## **6. Limitation de responsabilité**

6.1 FoodTrailerClub ne peut être tenue responsable des dommages indirects, consécutifs ou immatériels, y compris la perte de revenus, de bénéfices ou d'opportunités commerciales découlant de l'utilisation des produits.

6.2 La responsabilité maximale de FoodTrailerClub au titre de la présente garantie ne saurait excéder le prix d'achat initial des produits.

## **7. Droits légaux**

7.1 Cette garantie est fournie en complément des droits légaux obligatoires du client en vertu de la législation belge et de la directive européenne sur les droits des consommateurs.

7.2 En cas de conflit entre la présente garantie et les dispositions légales applicables, les dispositions légales prévaudront.

## **8. Droit applicable et règlement des litiges**

8.1 La présente garantie est régie par le droit belge. Tout litige relatif à cette garantie relève de la juridiction exclusive des tribunaux belges.

## **9. Protection des données**

9.1 FoodTrailerClub traite les données personnelles de ses clients conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données sont utilisées uniquement pour le traitement des réclamations de garantie et l'amélioration du service client.